

Conseil du statut  
de la femme

Vers un nouveau contrat  
social pour **l'égalité**  
entre les femmes et les hommes

Synthèse

Québec 



Vers un nouveau contrat  
social pour **l'égalité**  
entre les femmes et les hommes

Synthèse



<b>Introduction</b> .....	3
<b>L'égalité: un idéal à atteindre</b> .....	5
Le Québec chef de file en matière d'égalité .....	5
Les grandes avancées des Québécoises .....	6
Les inégalités et obstacles persistants .....	7
<b>Proposition de stratégie</b> .....	9
Trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité .....	9
<b>Proposition d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention</b> .....	11
1 <sup>ère</sup> orientation: Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires .....	11
2 <sup>e</sup> orientation: Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée .....	14
3 <sup>e</sup> orientation : Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux .....	16
4 <sup>e</sup> orientation: Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes .....	18
5 <sup>e</sup> orientation: Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe ...	20
6 <sup>e</sup> orientation: Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local .....	22
7 <sup>e</sup> orientation: Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement ...	24
<b>Conclusion</b> .....	27

Avec l'arrivée à terme de la politique en condition féminine *Un avenir à partager*, la ministre chargée de l'application de la Loi du Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme, en février 2004, un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité, le plus large possible, et proposer, en s'inspirant de ce concept, les orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale qui prévoit des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

Cet avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, fait l'objet de la présente consultation. Tout en présentant un bref survol des avancées des Québécoises depuis les 30 dernières années, le document identifie les inégalités persistantes et propose une stratégie gouvernementale à trois leviers susceptible de favoriser la réalisation d'une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes. Il indique les éléments pertinents pouvant servir de base à l'élaboration d'une politique gouvernementale contribuant à cet idéal démocratique.

Essentiellement, l'avis propose de s'attarder en priorité à la lutte aux stéréotypes sexistes, de favoriser la plus grande autonomie économique des personnes, de soutenir le rôle parental et de proche aidant, de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population en tenant compte des spécificités propres aux besoins des femmes et des hommes, d'éliminer toutes violences subies en raison du sexe et de viser une participation égale des femmes et des hommes dans les divers lieux d'influence ainsi qu'à tous les paliers décisionnels.

Enfin, l'État détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il doit recourir aux pouvoirs et ressources dont il dispose pour que cette valeur devienne la base d'un nouveau contrat social interpellant toutes les composantes de la société québécoise.



# L'égalité

## un idéal à atteindre

L'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Cet idéal se manifeste par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.

Bien sûr, les Québécoises bénéficient aujourd'hui de l'égalité de droits, mais il reste encore du chemin à parcourir avant d'arriver à une égalité de fait. Si les inégalités entre les sexes freinent la croissance des personnes et des pays tout comme l'évolution des sociétés, l'égalité constitue, quant à elle, un formidable moteur de développement dont la réalisation profitera à l'ensemble de la société !

### Le Québec chef de file en matière d'égalité

Sur le plan international et au Canada, le Québec est perçu comme l'une des sociétés qui tracent la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'est en effet engagé à se conformer aux termes de plusieurs conventions internationales portant sur la protection des droits de la personne comme la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU et les principales conventions de l'Organisation internationale du travail. Son engagement en faveur de l'égalité se traduit, concrètement, par la mise en place de nombreuses mesures législatives ou autres.

Le Québec a tout lieu d'être fier des avancées accomplies qui ont été portées par un mouvement des femmes dynamique et diversifié, regroupant des personnes actives dans le milieu communautaire, dans les syndicats et les universités, dans l'administration publique et le monde politique, réparties sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, dans la foulée du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (1995), de nombreux États s'engagent dans des actions plus structurées en faveur de l'égalité. Le Québec doit donc continuer à faire preuve de dynamisme et de leadership pour incarner le mieux possible, au jour le jour, l'idéal d'égalité sur la base d'un nouveau contrat social qu'il s'efforce de faire partager à l'ensemble des acteurs sociaux aussi bien qu'aux personnes, sur une base individuelle.

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [...] le sexe... » (art.10)

Source: *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, Gouvernement du Québec, 1975



## Les grandes avancées des Québécoises

Depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, en 1975, la discrimination selon le sexe est officiellement interdite au Québec. À partir de ce moment, les efforts se sont intensifiés pour corriger des différences de traitement présentes dans les lois. Des moyens concrets d'action ont aussi été mis en place pour arriver à une plus grande égalité dans les faits. Ces interventions ont permis de modifier, souvent en profondeur, la vie des Québécoises, notamment au regard de leur situation économique, du contrôle sur leur santé reproductive, des droits matrimoniaux, des droits parentaux, de l'organisation des services de garde ainsi que de la reconnaissance et de la prévention de la violence faite aux femmes. Quelques statistiques illustrent les transformations majeures qui se sont produites dans la vie des Québécoises au cours des trois dernières décennies.

**En éducation:** les femmes ont réalisé un rattrapage remarquable comme le démontrent les données comparatives sur le dernier diplôme obtenu par deux générations de Québécoises, celles qui sont âgées de 25 à 34 ans en 2001 et celles qui, appartenant à ce même groupe d'âge en 1971, ont de 55 à 64 ans en 2001. Parmi les plus jeunes, 30,8 % détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire en 2001 et 24,1 %, un certificat ou un diplôme collégial alors que les pourcentages comparables dans le groupe plus âgé ne s'élèvent qu'à 14,9 % et 9,4 %.

**Sur le marché du travail:** 57,7 % des Québécoises de 15 ans et plus font partie de la main-d'œuvre en 2001 (33,9 % en 1971). Les mères ont une présence plus soutenue sur le marché du travail. En 2002, 73,3 % de celles qui sont âgées de 20 à 44 ans et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans font partie de la population active tandis que c'était le cas de 30,3 % d'entre elles en 1976.

**Concernant les revenus d'emploi:** les femmes gagnent, en moyenne, 69,1 % du salaire des hommes en 2001 (contre 52,3 % en 1971). Ce pourcentage atteint 77,9 % lorsqu'on considère uniquement les femmes et les hommes ayant travaillé toute l'année à plein temps (contre 58,9 % en 1971).

**Dans les différents lieux de pouvoir:** en 2004, les femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec représentent 32 % des députés et 32 % des ministres contre 0,9 % et à 4,3 % en 1970. À l'époque, on retrouvait à l'Assemblée nationale une seule femme qui était à la fois députée et ministre. En 2003, à la Chambre des communes, les femmes comptent pour 25,3 % des élus québécois alors que ce pourcentage ne s'élevait qu'à 4 % en 1972. En février 2003, les femmes comblent 10,9 % des postes de maires et 24,1 % des postes de conseillers. En 1980, les 21 mairesses ne représentaient que 1,5 % de l'ensemble des maires et mairesses et les 339 conseillères, que 3,8 % du nombre total des conseillers et conseillères. Dans la haute fonction publique, de 1994 à 2003, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints est passée de 11,8 % à 25 % et, pour la présidence d'organismes, de 13,5 % à 34,1 %, des gains pour le moins appréciables. (source: Secrétariat aux emplois supérieurs)



## Les inégalités et obstacles persistants

Malgré d'indéniables avancées, des inégalités et des obstacles subsistent encore pour les Québécoises. D'entrée de jeu, il faut rappeler que les discriminations qui touchent les femmes sont souvent amplifiées lorsque d'autres discriminations s'y ajoutent en raison de l'origine ethnique, de l'appartenance à des communautés autochtones, de la religion, du handicap physique ou de la déficience mentale, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de la condition sociale.

Plusieurs facteurs expliquent la persistance des écarts. Un des premiers concerne les conséquences toujours réelles de la **maternité et des responsabilités familiales**. De nos jours, même si les pères s'impliquent un peu plus dans la sphère privée que par le passé, les femmes, même les plus scolarisées, voient leur autonomie économique se fragiliser avec la venue d'un enfant. Ce désavantage va persister durant toute la vie puisqu'un retrait momentané ou partiel du marché du travail aura des effets jusqu'à la retraite. Leurs cotisations aux différents régimes de retraite privés ou publics et leurs économies seront moindres que celles des hommes ou des femmes sans enfants.

La maternité est encore un facteur qui ralentit la carrière, faute de mesures de **conciliation travail-famille** adéquates et d'un partage équitable des tâches familiales et domestiques entre les conjoints. Sans compter que l'aide à un proche malade ou en perte d'autonomie et la **responsabilité des parents âgés** viennent souvent s'ajouter à la charge de travail des femmes, avec les mêmes effets contraignants.

Sur le **plan économique**, les écarts entre les femmes et les hommes sont encore importants. Les femmes participent moins que les hommes au marché du travail et, lorsqu'elles sont en emploi, les travailleuses occupent plus souvent un poste à temps partiel que les travailleurs. À temps plein, elles gagnent toujours moins que les hommes. Dans le cas de ce dernier groupe, on explique généralement l'écart entre les gains moyens des femmes et ceux des hommes par plusieurs facteurs (durée de la semaine de travail, professions occupées et secteurs d'activité, années d'expérience de travail, etc.). Cependant, la plupart des études reconnaissent qu'une partie de cet écart reste inexplicite et peut être attribuée à la discrimination.

La **concentration des travailleuses et des travailleurs dans des métiers et secteurs différents** semble encore être une caractéristique du marché du travail malgré les efforts qui ont été déployés pour briser les ghettos d'emploi et influencer l'orientation scolaire des filles et des garçons. En effet, certaines choisissent maintenant des professions autrefois exercées surtout par les hommes – médecine, administration, droit –, mais les femmes, en général, hésitent encore à se diriger vers des métiers non traditionnels, des carrières en informatique, en sciences appliquées où, pourtant, les perspectives d'emploi sont souvent excellentes. La difficulté de s'intégrer à des



« Les répartitions actuelles du travail, du pouvoir et des responsabilités selon le sexe sont non seulement préjudiciables aux femmes, mais, quoique de manière moins évidente, aux hommes aussi; elles sont en outre dysfonctionnelles pour le monde complexe du nouveau millénaire... »

La suppression des discriminations contre les femmes n'est pas le problème, c'est un élément crucial de la solution. Si l'on parvient à l'égalité, c'est la société dans son ensemble qui s'en trouvera enrichie. »

Source: Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes : un défi commun aux femmes et aux hommes*, recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, p. 31 et 32, extrait du Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, partie 1, « Voies à suivre pour un avenir libéré de l'inégalité entre les femmes et les hommes », Strasbourg, 2002.

milieux plus masculins est encore perceptible. De leur côté, les hommes sont peu enclins à envahir des domaines traditionnellement féminins (secrétariat, enseignement au primaire, soins infirmiers, etc.).

La **violence** sous toutes ses formes (agressions physiques, inceste, agressions à caractère sexuel, sévices envers les plus âgées, prostitution, trafic, homicide, etc.) subie par les femmes constitue un fléau social dont les répercussions sur les victimes sont exponentielles. Les études font de plus en plus le lien entre violence conjugale, inégalité sociale, économique et domination d'un sexe sur l'autre. Les stéréotypes masculins sont également en cause dans les comportements violents. Enfin, tous les hommes sont aussi touchés par ce phénomène dans la mesure où, bien que non violents pour la plupart, ils peuvent être considérés, étant donné leur sexe, comme potentiellement dangereux dans certaines circonstances (le soir, dans les endroits non éclairés ou déserts, dans les stations, etc.).

Du côté de la **participation aux instances de pouvoir**, que ce soit à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes, en politique municipale, dans l'administration publique, dans le milieu des affaires, etc., les femmes ont

fait des progrès importants. Cependant, les avancées ne sont pas les mêmes partout et il reste du chemin à parcourir pour atteindre la parité dans tous les secteurs.

Ces inégalités et ces obstacles persistants, tout comme l'émergence de nouveaux éléments de contexte, tant économiques que sociaux ou politiques, invitent à franchir une nouvelle étape pour incarner les valeurs d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes auxquelles sont attachés les Québécoises et les Québécois.

En effet, au moment où la société québécoise fait face à des défis exigeants liés aux enjeux économiques et démographiques, tout doit être mis en œuvre pour que les femmes comme les hommes puissent réaliser tout leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec.

# Proposition

## de stratégie

### Trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité

Le projet proposé prévoit de poursuivre les actions du passé en faveur de l'égalité tout en élargissant la perspective. En fait, il s'agit de renouveler le contrat social en faveur de l'égalité en élaborant une nouvelle stratégie reposant sur trois leviers d'intervention interreliés et complémentaires.

**1<sup>er</sup> levier:** il s'agit d'une **approche spécifique** pour corriger ou prévenir des inégalités vécues par les femmes. Elle permet de documenter les situations d'inégalités dont les femmes sont victimes et de concevoir des actions efficaces pour s'y attaquer.

Toujours nécessaire aujourd'hui, ce premier levier est le plus connu et celui qui a été le plus utilisé jusqu'à maintenant. Il s'appuie sur des interventions ciblées en faveur des droits des femmes. Certaines interventions gouvernementales illustrent bien des actions de ce type: la *Loi sur l'équité salariale*, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, les projets mobilisateurs portant sur la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes, l'entrepreneuriat féminin, le soutien à la progression des femmes dans les sciences et la technologie, le concours *Chapeau, les filles!* qui vise à diversifier les choix professionnels des étudiantes ou, encore, le programme *À égalité pour décider* qui appuie l'insertion des femmes dans la sphère politique.

**2<sup>e</sup> levier:** une **approche transversale** qui vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de s'assurer que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas. C'est le rôle de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) connue au Québec sous le vocable de analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui a donné lieu à neuf projets dans sept ministères depuis 1997.

Cet outil permet de déceler les effets différenciés sur les femmes et les hommes des diverses décisions et actions de l'État. L'objectif est de porter une attention particulière à toutes les étapes de la conception et de l'application des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui peuvent être présents dans les institutions sociales ou les anciennes politiques.



**3<sup>e</sup> levier:** une **approche sociétale** qui vise à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en mobilisant les différents acteurs sociaux et en intégrant davantage les hommes. L'État ne peut, à lui seul, porter le projet de l'égalité. Cette approche permet d'agir plus directement sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes et plus en profondeur sur les institutions.

L'approche sociétale implique des alliances avec des organisations à qui l'État transfère des responsabilités, comme les conférences régionales des élus, les commissions scolaires, les municipalités, en vue de les impliquer plus étroitement dans l'atteinte de l'égalité. Elle suppose aussi de continuer à partager cet objectif avec d'autres alliés, particulièrement, les groupes communautaires, les syndicats, les milieux de la recherche sociale.

Outre les organisations, les hommes et les garçons doivent eux aussi être impliqués. Plusieurs recherches et expériences mettent en évidence le rôle important qu'ils peuvent jouer dans l'instauration de l'égalité des sexes. À titre d'exemple, en Suède, depuis 1974, les gouvernements valorisent la fonction paternelle auprès des hommes, notamment par l'octroi d'un congé parental réservé aux pères et par des projets de formation. Des organisations internationales travaillent avec des hommes et des garçons dans les projets de coopération sur des sujets comme le partage des responsabilités familiales et ménagères, l'hygiène sexuelle et procréative et la pandémie du VIH-sida. Plus près de nous, des initiatives nées en Ontario, comme la Campagne du ruban blanc, visent à mobiliser la voix des hommes et des garçons contre la violence à l'égard des femmes.

Pour accélérer le progrès vers l'égalité de fait, l'État doit soutenir et encourager la responsabilisation et la participation des hommes à la construction de l'égalité. Il doit prendre les mesures nécessaires pour susciter et appuyer cet engagement.

# Proposition

## d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention

Pour corriger les inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base, sept orientations, assorties d'axes d'intervention, sont présentées au gouvernement. Ces propositions, qui se fondent sur une vision à long terme, font appel à l'engagement de l'État ainsi qu'aux alliances avec un ensemble d'acteurs sociaux concernés.

Elles tiennent compte des obstacles persistants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi du contexte politique et social qui soulève de nouveaux enjeux de société liés à la mondialisation économique, à la démographie et aux changements dans la gouvernance.

### 1<sup>ère</sup> orientation

#### **Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.**

Dans le contexte actuel où on assiste à une certaine résurgence de rôles sociaux très marqués, lutter contre les stéréotypes en faisant la promotion de valeurs ou de comportements égalitaires s'impose. Cette question devrait être réinscrite au cœur de l'action gouvernementale, être traitée avec autant d'intensité que dans les années 70 et 80 et devenir une cible prioritaire pour l'ensemble de la société.

L'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, joue un rôle de premier plan dans la transformation des rôles sociaux. Pour cette raison, il serait utile de **documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité**. Plusieurs sujets mériteraient d'être approfondis tels la construction des rôles sociaux basés sur le sexe et l'intégration des stéréotypes, l'effet de la culture et des médias, des loisirs et des sports sur la reproduction et la diffusion des stéréotypes, la réussite éducative et la diversification des choix scolaires, la déségrégation du marché du travail et de la formation professionnelle ainsi que l'effet de l'intériorisation des stéréotypes sur la santé.

Depuis une quarantaine d'années, les filles et les femmes se sont graduellement libérées de l'enfermement lié à leur sexe et accèdent dorénavant à une diversité de perspectives sociales et professionnelles et ce, particulièrement au Québec. Ce processus est cependant loin d'être terminé. Les modèles féminins, qui privilégient la subjectivité, le rapport aux autres et la recherche de l'intime, bien que sources de bénéfices, entraînent souvent une participation moindre à la vie économique, sociale et politique. De leur côté, certains modèles masculins, axés sur l'affirmation

Axe 1



de soi ainsi que sur la conquête de l'espace public et des ressources, bien que positifs, amènent les hommes à se priver des richesses qu'apporte un investissement plus grand dans la sphère privée, tout en laissant derrière eux ceux qui ne parviennent pas à incarner ce modèle ou ne le souhaitent pas.

## Axe 2

De plus, comme les rôles sociaux se construisent dès l'enfance, l'État doit **soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire**. Par le biais de programmes, d'ateliers et de soutien à des initiatives régionales faisant la promotion de l'engagement paternel, les parents, le personnel enseignant et professionnel pourraient être encouragés à réfléchir sur les stéréotypes et sur les façons de développer des comportements favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Axe 3

Il est essentiel de **travailler de concert avec les centres de la petite enfance et le milieu scolaire pour éliminer les stéréotypes sexuels et favoriser la progression vers l'égalité entre les sexes**. On doit notamment accentuer les efforts pour éliminer toute conception stéréotypée des rôles masculins et féminins dans les programmes éducatifs, ainsi que chez le personnel enseignant et d'orientation, de manière à promouvoir les rapports égalitaires et le respect des différences. Il sera également important de s'assurer que l'information scolaire et professionnelle intègre une préoccupation explicite pour la diversification des choix de carrière et de vie, tant des filles que des garçons.

## Axe 4

Il serait aussi souhaitable d'**amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires**. L'influence des médias est déterminante dans la diffusion des stéréotypes et la construction de l'identité sexuelle. Or, des vidéo-clips et des magazines continuent de présenter les femmes comme des êtres soumis et passifs. L'usage d'images réductrices sévit aussi du côté des personnages masculins renforçant une conception de la masculinité basée sur la domination. Pour faire contrepoids, certains médias présentent des images de femmes dominatrices à côté d'hommes ridiculisés allant tout autant à l'encontre de modèles de rapports égalitaires.

Les pratiques sportives reflètent la division sexuée de la société. Les activités de loisir physique des femmes sont davantage à visée esthétique ou ludique (par exemple, la danse aérobique, le *work-out*, le *stretching*, l'aquaforme, etc.) et sont susceptibles de se réaliser dans des structures et des espaces autres que ceux proposés par le mouvement sportif. Au contraire, les sports faisant appel à la force physique, les disciplines qui exigent des compétences ou des savoir-faire techniques, scientifiques



ou technologiques, ou encore les activités se déroulant dans de grands espaces, sont considérés territoires masculins. De plus, les mêmes logiques prévalent dans le sport comme dans les entreprises, les administrations ou la politique : à mesure que l'on s'élève dans les hiérarchies, les femmes sont de plus en plus sous-représentées.

Soutenir les initiatives visant à **favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux** constitue une piste d'action intéressante. Nourris d'images XXX, dont l'accès n'a jamais été aussi facile, les jeunes ont un rapport à la sexualité de plus en plus génital, mécanique, où l'aspect relationnel est largement évacué. Dans ce contexte, il est essentiel que l'éducation sexuelle obtienne toute la place qu'elle mérite dans les cliniques jeunesse et dans les programmes scolaires et ce, dès le primaire. Elle devrait être structurée de manière à amener les jeunes à développer leur sens critique face aux modèles de sexualité qui leur sont présentés, en responsabilisant tout particulièrement les jeunes hommes quant aux pratiques sécuritaires et à la contraception et en tenant compte, le cas échéant, du contexte interculturel.

Pour que se concrétise l'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes, il faut continuer à **soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité** comme les groupes de femmes et ceux qui prônent l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans un contexte interculturel. Des ressources doivent être dégagées à l'intention des associations d'hommes qui suscitent une réflexion sur la construction de l'identité masculine, la définition et l'adoption de nouveaux comportements, attitudes ou rôles masculins en vue de contribuer à la construction d'une société égalitaire.

Axe 5

Axe 6

« Conscients que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme pour parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme, les États s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées : pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ; pour s'assurer que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs "enfants et de voir à leur développement". » (art. 5)

Source: Organisation des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, A.G. res. 34/180 U.N. GAOR Supp. (n° 46) à 193, U.N. Doc. A/34/46, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, consultée à l'adresse URL : [http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5\\_CEDAW.pdf](http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_CEDAW.pdf)



## 2<sup>e</sup> orientation

### **Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.**

L'autonomie économique est une condition essentielle à l'expression de tous les autres droits. Or, malgré les progrès réalisés, l'égalité économique entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte. L'affectation privilégiée des femmes aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux soins des proches non autonomes se traduit, à court et long termes, par un écart de revenu et de sécurité économique entre les femmes et les hommes. Le partage inégal des tâches et des responsabilités entre les femmes et les hommes dans la sphère privée affecte les choix de formation des filles et des garçons et trouve son écho sur le marché du travail encore marqué par la ségrégation professionnelle. Les différences d'intégration des travailleuses et des travailleurs se manifestent sur plusieurs plans: secteurs économiques, professions, niveaux hiérarchiques, échelles salariales, statuts d'emploi, horaires de travail, fréquence des entrées et sorties de la main-d'œuvre, protection sociale.

#### Axe 1

Pour corriger ces inégalités, il est nécessaire de **continuer de miser sur la formation initiale, développer une culture de formation continue, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi**. Le gouvernement est invité, par exemple, à continuer de souscrire activement au principe de la démocratisation des études sur tout le territoire (programmes d'aide financière aux études, encadrement des frais de scolarité, aide fiscale significative durant les études, accessibilité géographique des institutions d'enseignement et des programmes de formation, etc.). De plus, avec les différents acteurs sociaux concernés, il est essentiel de maintenir les efforts pour intéresser les garçons à des domaines à prédominance féminine et attirer les filles dans des secteurs traditionnellement masculins.

#### Axe 2

Le gouvernement devrait, **dans un contexte de mondialisation, poursuivre les efforts pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail**. Le développement accéléré des technologies, la société des savoirs et l'économie ouverte dans lesquels baigne le Québec comportent leur lot d'occasions à saisir. En effet, les personnes qui oeuvrent dans les domaines les plus innovateurs et dynamiques, des secteurs souvent liés à l'exportation, jouissent habituellement de conditions de travail enviables et de bonnes chances d'avancement. Pour qu'il y ait rattrapage global pour les femmes sur le plan des revenus, les travailleuses se doivent d'investir les professions d'avenir et les secteurs prometteurs.



Cependant, la mondialisation, qui exacerbe les préoccupations pour le rendement et la compétitivité, comporte ses écueils. La recherche grandissante d'une flexibilité maximum de la main-d'œuvre entraîne une montée du travail atypique. Dans de tels cas, les travailleuses et les travailleurs peuvent difficilement, en l'absence de sécurité économique, échafauder des projets personnels à long terme comme d'avoir des enfants.

Pour que les femmes continuent d'opérer un rattrapage sur le marché de l'emploi, on doit protéger les acquis législatifs (par exemple la *Loi sur les normes du travail* ou le retrait préventif) et maintenir la portée des lois correctrices, comme la *Loi sur l'équité salariale*. Il importe aussi d'évaluer leur efficacité pour, au besoin, les ajuster au nouveau contexte économique. Compte tenu de la montée du travail atypique, on sera aussi appelé à adapter la législation pour améliorer les conditions de travail des personnes qui vivent ces situations.

Le gouvernement est aussi appelé à **adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique**. Comme les femmes ont, au cours de leur vie, une espérance de revenu inférieure à celle des hommes et conservent une implication plus grande dans la famille, elles sont généralement plus vulnérables lorsqu'elles sont confrontées aux aléas de l'existence comme la maladie, le chômage, le vieillissement, une séparation, un divorce ou le décès du conjoint.

Qu'il s'agisse de répondre aux impératifs de l'équilibre budgétaire ou de se rapprocher d'un modèle marchand de prestations des services dicté par des accords internationaux de commerce, l'État peut chercher à remettre en question la portée générale des services publics dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Une telle orientation porterait atteinte à la sécurité économique et sociale d'une partie importante de la population, parmi la moins fortunée, et affecterait bon nombre de femmes.

« les inégalités fondées sur le genre affectent à la fois la productivité, le rendement et le progrès économique. En suscitant des obstacles à la présence des femmes sur le marché du travail, en refusant systématiquement aux femmes et aux hommes l'accès à certaines ressources, à des services publics et à des activités de production, la discrimination fondée sur le genre empêche la croissance économique et, du même coup, l'amélioration des conditions de vie. »

Source: Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement. *Genre et développement économique: vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin pour l'édition française, 2003, p. 10 et ch. II, p. 75-109.



### 3<sup>e</sup> orientation

#### **Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux.**

Le rythme accéléré avec lequel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes dans la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale ainsi que les transformations majeures de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier l'articulation des temps sociaux.

La conciliation travail-famille repose sur l'adoption de mesures qui s'adressent aux individus, mais elle réclame aussi un changement de culture dans les organisations. Celles-ci doivent particulièrement reconnaître la contribution à la société des personnes, majoritairement des femmes, ayant soin de proches.

#### **Axe 1**

L'importance de l'enjeu commande que l'État et les acteurs sociaux s'engagent à **promouvoir un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints**. Pour assurer l'égalité des femmes et des hommes tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, des mesures doivent être instaurées, entre autres, pour amener les hommes à s'engager davantage dans l'univers domestique et familial. Le congé parental, lorsqu'il est pris par l'homme, apparaît comme une des mesures qui peut favoriser un changement dans la division traditionnelle du travail entre les sexes. À cet égard, des congés parentaux, suffisamment incitatifs pour que les hommes soient intéressés à s'en prévaloir, devraient être réservés pour les pères, sans préjudice cependant pour les mesures destinées aux mères.

#### **Axe 2**

Pour **favoriser une meilleure articulation des temps sociaux**, plusieurs mesures doivent être mises de l'avant. Déjà, le gouvernement s'est engagé à doter le Québec d'une politique familiale dans laquelle se retrouve une préoccupation majeure pour la conciliation travail-famille, ce sujet étant reconnu comme un enjeu actuel du développement social et économique. Les services de garde à contribution réduite et le régime d'assurance parentale en sont aussi des éléments essentiels. De son côté, la politique de soutien à domicile vient compléter les outils favorisant la conciliation.

Si l'État a le pouvoir et le devoir d'intervenir directement auprès des familles en mettant sur pied des mesures favorables à l'exercice du rôle parental ou du soutien aux proches, il a aussi la capacité et la responsabilité de susciter la collaboration de partenaires sociaux sur ces questions.



Certaines entreprises ont intégré des mesures de soutien adaptées à la réalité de leur milieu (aménagement du temps de travail, horaires flexibles, temps partiel sur une base volontaire, congés parentaux, etc. ). Cependant, toutes ne sont pas rendues au même point. Pourtant, celles qui ont pris de telles initiatives, de concert avec les syndicats et les travailleurs, en retirent des dividendes au-delà de ce qu'elles avaient prévu : un personnel plus productif et davantage attaché à l'entreprise. L'expérience a démontré que les dispositions en matière de conciliation travail-famille, sans pour autant être nécessairement spectaculaires et coûteuses, sont efficaces. De telles expériences méritent d'être reconnues et encouragées.

De nos jours, une proportion de plus en plus importante de la clientèle étudiante doit composer avec des responsabilités parentales. Par conséquent, le milieu de l'éducation doit lui aussi veiller à instaurer des mesures de conciliation des études avec la vie privée. Le retour progressif de congé de maternité, le report de travaux ou d'examens, des services de garde sur les campus sont d'autant d'initiatives permettant de faciliter la tâche des parents-étudiants.

Les municipalités, en tant que gestionnaires des milieux de vie, sont bien placées pour jouer un rôle de catalyseur ou de coordination sur cette question. D'ailleurs, plusieurs se sont déjà dotées de politique familiale. Différentes expériences menées au Québec ou en Europe se sont avérées très concluantes pour l'amélioration des services lorsque les autorités locales ont associé, à leur évaluation, des usagères et des usagers et qu'on a tenu compte de leurs suggestions pour les adapter. Ces démarches mériteraient d'être mieux connues et pourraient inspirer des interventions, notamment en matière de transport public, d'urbanisme, d'offre de services de loisirs ou liés au soutien à domicile.

En tout temps, le gouvernement et les différents acteurs sociaux concernés doivent s'assurer que les mesures préconisées ou mises en œuvre pour soutenir les personnes responsables d'enfants ou de proches dépendants ne suscitent pas d'inégalités sociales ou ne creusent pas les disparités entre la situation socioéconomique des femmes et celle des hommes. À cet effet, elles auraient intérêt à être soumises, avant leur adoption, à l'approche intégrée de l'égalité (AIE) en raison de l'éclairage que fournit cet outil.

Les pays nordiques, qui ont de très hauts taux de participation des femmes au marché du travail et qui sont également plus avancés en matière de partage des soins aux enfants entre les conjoints, connaissent des taux de fécondité plus élevés que les pays, comme l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, où les rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille sont demeurés plus traditionnels.

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Natalité et interventions publiques, [recherche et rédaction : Laurent Roy], Québec, le Ministère, 2004, p. 26.



## 4<sup>e</sup> orientation

### **Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes.**

Atteindre et maintenir le meilleur état de santé possible constituent un enjeu majeur pour tous les êtres humains. Toutefois, il ne se présente pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes en raison des caractéristiques biologiques et de l'exposition à des risques différents associés à leurs rôles sociaux, leurs conditions de vie, leurs emplois, leurs attitudes face à la santé et à l'utilisation des services sociosanitaires.

En fait, le défi qui se présente au réseau de la santé et des services sociaux est d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en réalisant le délicat équilibre entre, d'une part, tenir compte des différenciations sexuelles découlant de facteurs biologiques et des rôles sociaux et, d'autre part, éviter la perpétuation des stéréotypes lors des interventions sociosanitaires.

#### Axe 1

Pour y arriver, le gouvernement doit s'engager à **appliquer l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes**, autant en matière de santé physique, mentale que sexuelle et reproductive.

Plusieurs données illustrent l'importance d'appliquer l'AIE. Ainsi, des études démontrent que la socialisation différente des femmes et des hommes les emmène à adopter des comportements distincts à l'égard de leur propre santé et de celle de leurs proches. Ainsi, en général, les femmes développent des comportements plus favorables à la protection de la santé tandis que les hommes sont davantage enclins à adopter des comportements à risque.

Les rapports entre les femmes et les hommes ont un impact sur la santé et le bien-être. Il est en effet établi que les rapports égalitaires contribuent à la diminution des grossesses précoces, des grossesses non planifiées et de la propagation des MTS et du VIH-sida. D'ailleurs, l'ONU préconise qu'en matière de planification des naissances et d'hygiène sexuelle, les hommes soient considérés comme une partie de la solution et qu'à ce titre, ils soient amenés à prendre leur part de responsabilités.

Tant que le lien entre la promotion de la santé et l'égalité des sexes ne sera pas pleinement reconnu, il sera difficile d'élaborer des stratégies qui ne fassent pas appel aux intérêts rivaux des groupes en les jouant les uns contre les autres.

Source: Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes: un défi commun aux femmes et aux hommes*, recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, Strasbourg, mai 2002, p. 33.



La santé et le bien-être des personnes sont également influencés par la situation économique. De nombreux écrits sur la santé des populations indiquent que les personnes pauvres adoptent moins souvent de saines habitudes de vie, ont plus de comportements à risque, sont plus affectées par la maladie et meurent plus jeunes que les personnes riches. Or, les statistiques démontrent que la pauvreté touche davantage les femmes et ce, dans tous les groupes sociaux.

Plus particulièrement en matière de santé mentale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tout comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), reconnaît que le sexe d'une personne est l'un des déterminants importants. Les conditions de vie et la socialisation des femmes et des hommes jouent un rôle majeur en matière de santé mentale. Elles influencent notamment les stratégies utilisées pour se réappropriier la conduite de leur vie.

Pour toutes ces raisons, la formation à l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et son application par des personnes expérimentées doivent être rapidement généralisées à l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, tant aux paliers national que régional ou local. L'AIE devra notamment être utilisée pour adapter les services de santé et de bien-être, déterminer les actions de prévention, de dépistage et de traitement ainsi que dans le domaine de la recherche en santé. Cette approche pourra aussi permettre de mieux cibler les actions de promotion liées aux habitudes de vie de chacun des sexes.

Le réseau sociosanitaire est invité à **adopter des mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés**. Le réseau devrait prendre en considération les difficultés des personnes qui vivent de la discrimination, que ce soit en raison de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique ou culturelle, de leur âge ou de leurs limitations d'activités. Dans ces cas, des mesures spécifiques à visée correctrice s'imposent. Il est souhaitable que les organismes de santé et de services sociaux, nationaux, régionaux ou locaux, se dotent des moyens pour systématiser leur connaissance des réalités de ces personnes et adoptent des mesures leur assurant l'accessibilité à des services spécifiques.



## 5<sup>e</sup> orientation

### **Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe.**

Depuis la fin des années 1970, au Québec, la violence conjugale et sexuelle est devenue une préoccupation de société et non plus une affaire d'ordre privé. Cependant, malgré une prise de conscience collective de ses conséquences désastreuses, tant au plan individuel que social, et malgré de nombreuses actions concertées pour la contrer, elle continue aujourd'hui de faire de nombreuses victimes, notamment chez les jeunes femmes.

Les enquêtes en matière de violence indiquent que les femmes autochtones, les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes, les femmes handicapées, les lesbiennes ainsi que les femmes prostituées, toxicomanes et itinérantes sont plus à risque et plus vulnérables à la violence conjugale. De plus, on commence à mieux connaître les diverses situations d'abus et d'exploitation de nature criminelle que subit la population âgée où les femmes sont nettement majoritaires.

Devant cette situation, il est primordial que le gouvernement, ainsi que les acteurs sociaux concernés, continuent de **développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes âgées.**

#### Axe 1

On doit notamment s'assurer de la disponibilité du soutien et des services adéquats pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, partout sur le territoire québécois et ce, tant dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans les organismes communautaires. Dans l'administration de la justice, les efforts doivent être poursuivis pour améliorer substantiellement la sécurité des personnes victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel, en tenant compte des besoins spécifiques des clientèles plus vulnérables et plus à risque.

Il serait souhaitable d'intervenir en amont des situations de violence en mettant sur pied un programme national de promotion et de prévention comprenant une campagne nationale de sensibilisation. Une telle initiative permettrait d'associer des hommes à la dénonciation de la violence. Ce serait l'occasion de promouvoir le respect de l'intégrité et de la dignité de toutes les personnes, les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, de prévenir la violence dans les relations de couple et de diminuer la tolérance sociale envers ce phénomène.

#### Axe 2

Le gouvernement se doit aussi de **lutter contre l'exploitation sexuelle**. Les recherches sur l'industrie du sexe (prostitution de rue, agences de danseuses ou d'escortes, salons de massage, etc.) permettent de constater qu'il y a de plus en plus de jeunes personnes, généralement des



femmes, qui offrent des services sexuels pour assurer leur subsistance. Ces personnes vivent un niveau de violence très important, provenant à la fois des clients, des proxénètes, des autres prostituées et de la population.

Par ailleurs, il est essentiel que les personnes prostituées puissent avoir accès à des services sociaux, de santé, policiers et judiciaires exempts de discrimination. De plus, des services doivent être disponibles pour toutes les personnes prostituées désirant quitter ce milieu. Des mesures doivent aussi être mises en place pour prévenir l'entrée des personnes mineures dans la prostitution, notamment par la lutte à la pauvreté et au décrochage scolaire.

Toujours en matière de prostitution, le gouvernement est invité à suivre de près les impacts des approches législatives adoptées dans d'autres pays, en privilégiant une perspective d'analyse fondée sur la recherche de relations égalitaires entre les femmes et les hommes.

Des mécanismes devraient être mis en place pour lutter contre le trafic sexuel des femmes et des enfants, mais aussi contre toutes autres formes d'exploitation sexuelle, notamment la cybercriminalité, le tourisme sexuel et la prolifération du matériel pornographique comportant des actes de violence.

Des outils d'information et de sensibilisation doivent être développés pour **contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes**. Les mutilations font en effet partie de la réalité de certaines femmes immigrantes du Québec. Pour être efficace, la sensibilisation doit reposer sur une connaissance des traditions et des croyances à la base des mutilations. Toute intervention doit être menée avec les communautés concernées. Il est primordial que les femmes qui ont subi de telles mutilations reçoivent des soins de santé et des services sociaux appropriés à leurs besoins. Les mutilations génitales sont considérées, en vertu du *Code criminel* canadien, comme un acte de violence criminelle grave et une violation des droits fondamentaux de la personne.

« Depuis trente ans, nous assistons à une sexualisation de la société. Cette sexualisation est fondée sur l'inégalité sociale, ce qui a pour effet de rendre l'inégalité très profitable. La société est désormais saturée par le sexe: et le marché du sexe en pleine croissance et mondialisé exploite avant tout les femmes et les enfants...».

Source: Richard POULIN, dans Recueil de textes – Université féministe d'été 2004, p. 176, tiré de *Revue Tiers-Monde*, t. XLIV, n° 176, octobre-décembre 2003.



## 6<sup>e</sup> orientation

### **Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local.**

C'est par la participation sociale et l'exercice du pouvoir que les personnes contribuent à orienter les destinées de leur collectivité et posent des actions qui façonnent leur milieu de vie. Dans cette perspective, le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique essentielle. Or, le déficit persistant de la présence féminine dans les institutions démocratiques finit par jeter un discrédit sur les institutions elles-mêmes. Il est en outre déplorable que la société se prive d'une partie de ses talents au moment où les défis de la gouvernance se complexifient.

L'égalité entre les femmes et les hommes exige que les femmes puissent à part égale participer à la prise de décision collective et soumettre à la discussion toute question qui leur apparaît capitale au regard du développement de la société. **Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique** constitue un enjeu démocratique d'importance.

À cet égard, les partis politiques nationaux et municipaux ont un rôle clé à jouer, notamment en se donnant des outils favorisant le recrutement d'un nombre égal de candidates et de candidats aux élections. Dans le cadre de leur fonction de formation, d'accueil et de soutien de leurs membres, les partis pourraient intensifier leurs actions à l'égard des femmes. Ils doivent chercher à briser les stéréotypes technique-compétences-masculin versus social-qualité-féminin. De plus, les hommes parlementaires doivent jouer un rôle mentor auprès des femmes nouvellement arrivées en politique.

Contrairement à la rumeur voulant que les femmes ne soient pas intéressées par les plus hauts échelons au sein des entreprises en raison des difficultés de conciliation travail-famille, une étude s'appuyant sur un important sondage mené aux États-Unis par Catalyst signale que, chez les cadres supérieurs, autant de femmes (55 %) que d'hommes (57 %) visent le poste de PDG. Les femmes qui ont des enfants à la maison désirent même la fonction de présidente avec un peu plus d'ardeur que celles qui n'en ont pas (55 % contre 46 %).

Source: Sophie COUSINEAU. « Elles veulent LE job », *La Presse*, 19 juillet 2004.

Les règles d'accès aux lieux de décision ont également une influence sur la représentation selon les sexes. Ainsi, des amendements ont été apportés aux lois constitutives des régions régionales de la santé et des services sociaux et des établissements de santé et de services sociaux pour susciter une représentation paritaire à leurs conseils d'administration. Cette orientation a eu une portée notable lors de la création des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. La nomination des membres des conseils d'administration en fonction d'une représentation sectorielle et sur la base d'une liste suggérant autant de candidatures féminines que masculines, ainsi que le recours à la cooptation, permettent d'apporter certains correctifs au déséquilibre hommes-femmes.



Le programme *À égalité pour décider*, mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1999 et reconduit en 2003-2004 constitue une initiative intéressante à maintenir. Ce programme soutient l'augmentation du nombre de femmes dans les postes décisionnels. Pour l'année 2004-2005, des améliorations ont été apportées au programme permettant d'accueillir les projets d'organismes à but non lucratif locaux et régionaux, ainsi que ceux qui seront soumis par des groupes nationaux et par des membres des communautés autochtones, amérindiennes ou inuits.

**Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique** constitue aussi une priorité. Encore aujourd'hui, à la direction des entreprises, la présence des femmes demeure faible. Près de la moitié des 101 firmes québécoises faisant partie des 500 plus grandes entreprises canadiennes ne comptent pas de femmes dans leur conseil d'administration.

Pour influencer la situation en faveur d'un meilleur partage du pouvoir économique entre les femmes et les hommes, le gouvernement peut donner exemple en nommant davantage de femmes au sein des conseils d'administration des organismes gouvernementaux à mission économique, telles les grandes sociétés d'État. Il a aussi la possibilité d'appuyer des projets visant une présence accrue des femmes dans ces institutions.

Le gouvernement doit continuer à **viser la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique** où les titulaires de postes de responsabilité détiennent une part importante de pouvoir. Dans la haute fonction publique, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints a augmenté au cours des dernières années grâce à une volonté politique non équivoque. Si les résultats sont encourageants, on demeure toutefois encore loin de l'égalité. Plusieurs actions gouvernementales pourraient cependant contribuer à atteindre cet objectif comme relancer le programme d'accès à l'égalité pour les femmes (PAE) pour les postes d'encadrement supérieur, accroître le nombre de femmes dans la haute fonction publique et viser la parité de représentation lors de la nomination de membres au conseil d'administration des organismes publics et parapublics.

Pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut **reconnaître l'apport de la participation sociale et offrir les conditions propices à son exercice**. La participation sociale renvoie à la responsabilité de chacune et de chacun de s'informer, de défendre ses points de vue, de participer aux débats collectifs et de contribuer dans la mesure de ses capacités à l'amélioration continue de sa qualité de vie et de son milieu.

Comme les organismes communautaires contribuent à la participation sociale et à la vitalité démocratique, le gouvernement doit maintenir et consolider le soutien qu'il accorde aux groupes communautaires autonomes. Rappelons que pour favoriser la participation de la population, les acteurs sociaux pourraient mettre en place des initiatives en matière d'éducation à la citoyenneté pour favoriser l'égalité de participation entre les filles et les garçons.

**Axe 2**

**Axe 3**

**Axe 4**



## 7<sup>e</sup> orientation

### **Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement.**

L'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, doit affirmer fermement sa volonté politique quant à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'adoption d'une politique à cet effet constitue une voie des plus sûres pour inscrire l'égalité parmi les objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale et de l'engagement sociétal ainsi que pour réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre. Au cours des trois dernières décennies, beaucoup de mesures ont été adoptées, beaucoup de projets ont été réalisés au sein du gouvernement du Québec en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes. La conjoncture réclame maintenant de passer à une autre étape, plus systémique : faire de l'égalité un principe directeur de l'action gouvernementale. Pour y parvenir, il est essentiel, dans un premier temps, de **doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité**. Ces ressources humaines, organisationnelles et financières doivent être consacrées à l'objectif de l'égalité, tant au plan national que régional. Elles devraient être utilisées à des fins de recherche, de conseil, d'animation, de sensibilisation, d'information et de soutien à l'action. Pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit réellement un principe directeur de l'action gouvernementale, l'ensemble de l'appareil de l'État doit être mis à contribution.

#### Axe 1

De plus, le gouvernement, dans le cadre de la régionalisation, a délégué des pouvoirs à plusieurs instances qui devraient être liées par une éventuelle politique gouvernementale de l'égalité. On pense principalement aux conférences régionales des élus (CRÉ), aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités, aux centres locaux de développement (CLD), aux commissions scolaires, aux agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail. Dorénavant, tout devrait être mis en œuvre pour que chaque instance régionale et locale prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes et à l'accentuation des disparités régionales en la matière.

Comme il s'agit d'une question sociétale et politique de première importance, il sera souhaitable de **partager la responsabilité en matière d'égalité avec les parlementaires et les acteurs sociaux**. Actuellement, les parlementaires, qui représentent le niveau le plus élevé de l'imputabilité politique, se penchent sur les questions relatives à l'égalité des sexes, de façon ponctuelle, à

#### Axe 2



l'occasion de l'étude de projets de loi ou lorsqu'ils entendent des représentations à l'occasion de consultations publiques. Or, il serait souhaitable que la question de l'égalité fasse l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une commission parlementaire. Celle-ci fournirait notamment aux femmes et aux hommes préoccupés d'égalité entre les sexes un forum pour se faire entendre sur les questions qui les touchent et leur offrirait une possibilité d'influencer les études et évaluations gouvernementales qui documentent les répercussions des choix politiques sur la poursuite de l'égalité.

Pour concrétiser la volonté du gouvernement de travailler en partenariat avec les acteurs sociaux, il est proposé d'envisager la création d'une Table des partenaires de l'égalité. Celle-ci pourrait réunir, entre autres, des représentants gouvernementaux, syndicaux, des regroupements régionaux et municipaux, du milieu des affaires et de la santé. Cette table aurait essentiellement un objectif de mobilisation, de partage d'expériences et de concertation. Elle permettrait aussi à chaque groupe d'identifier les gestes à poser, dans son milieu respectif, pour concourir à l'objectif d'égalité.

Comme les inégalités ne sont pas toujours perceptibles d'emblée, s'y attaquer suppose d'abord de les mettre au jour. C'est pourquoi l'État doit **se doter de l'instrumentation adéquate pour mettre en œuvre la politique d'égalité, dont les statistiques ventilées selon le sexe et l'approche intégrée de l'égalité (AIE)**. L'avènement de la Banque de données des statistiques officielles, pilotée par l'Institut de la statistique du Québec, dans laquelle un grand nombre de ministères et organismes versent des données différenciées, contribue à renforcer l'habitude de produire de telles données et de prendre conscience de la pertinence d'utiliser des informations ventilées selon le sexe. Ces données sont essentielles pour utiliser l'approche intégrée de l'égalité. L'AIE devrait d'ailleurs s'appliquer aux grandes réformes et aux projets de loi qui ont le plus d'impact sur l'égalité dans des secteurs comme les services sociaux, la santé et l'éducation, la régionalisation, la réforme du mode de scrutin et le travail.

Il sera utile de **développer et partager les connaissances sur les plans régional, national et international**. En effet, l'étude des rapports sociaux de sexe et des réalités spécifiques aux femmes a donné lieu, dans le monde en général et au Québec en particulier, à une riche production de recherche scientifique multidisciplinaire. Cette expertise doit être maintenue et même développée pour inclure de nouveaux angles d'approches et documenter les différents enjeux liés à l'égalité.

Axe 3

Axe 4



## Axe 5

De plus, en cohérence avec la *Loi sur l'administration publique* qui instaure une gestion par résultats, il est essentiel d'**assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la politique de l'égalité aux paliers central et régional de l'appareil d'État**. En effet, comme cette politique est horizontale, tous les ministères et organismes sont concernés. Sauf exception, ils devraient être tenus de contribuer à la mise en œuvre de la politique par des engagements intégrés dans leur plan stratégique et par des actions posées dans leurs domaines d'expertise. Il serait également essentiel qu'ils participent au suivi de la politique par le développement d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution de l'égalité dans les secteurs qui les concernent.

Enfin, les ministères devraient s'assurer que leur réseau régional ou que les instances qui relèvent de leur compétence contribuent au plan d'action ministériel et à son suivi et qu'ils soient soumis, comme eux d'ailleurs, à la reddition de comptes.

Le Québec a fait des pas de géant en matière d'égalité au cours des dernières années. Cependant, force est de constater que des inégalités et des obstacles persistants empêchent toujours les femmes de participer pleinement au développement de la société.

Afin de consolider son titre de chef de file en matière d'égalité, le Québec doit expérimenter de nouvelles stratégies pour réaliser le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Pour y arriver, il est essentiel que le gouvernement et l'ensemble des acteurs sociaux conjuguent leurs efforts et poursuivent des actions susceptibles d'amener la société québécoise à franchir cette étape essentielle avec succès.

Favoriser une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités entre les femmes et les hommes, créer les conditions pour que les unes et les autres puissent donner leur pleine mesure, sont synonymes de santé démocratique. En misant sur la réalisation de l'égalité, le Québec sera mieux outillé pour faire face aux multiples défis démographiques, économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain.



Cette brochure est une synthèse de l'avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Conseil du statut de la femme, 2004.

Directrice des communications  
Thérèse Mailloux

Rédaction de la synthèse  
Nathalie Beaulieu

Réalisation infographique  
Guylaine Grenier

Toutes les publications éditées par le Conseil du statut de la femme peuvent être commandées en écrivant à l'adresse suivante :

Conseil du statut de la femme  
Service des communications  
8, rue Cook, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone: (418) 643-4326  
Téléphone: 1 800 463-2851  
Télécopie: (418) 643-8926  
Adresse Web: [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)

Les publications du Conseil peuvent être consultées dans ses bureaux régionaux. La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

Ce document est aussi disponible en anglais.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN: 2-550-43293-2

© Gouvernement du Québec

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec 